



APPEL  
À CANDIDATURES  
RÉSIDENCES CROISÉES

**STUTTGART**

*arts imprimés, illustration, dessin*



Période de résidence proposée à l'artiste  
15 SEPTEMBRE / 15 DÉCEMBRE 2017

Depuis 2005, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent en lien avec plusieurs de leurs villes partenaires étrangères le dispositif des « Résidences croisées » qui vise à favoriser la mobilité et les échanges entre artistes européens. Cette résidence à Stuttgart, ville jumelle de Strasbourg, d'une durée de 3 mois, a pour but de permettre à un artiste strasbourgeois de réaliser un projet de recherche et de création.

**LES PARTENAIRES À STUTTGART**

↔ La GEDOK :

Structure composée à l'origine de femmes artistes et mécènes, aujourd'hui accessible aux hommes également, possède dans la Hölderlinstrasse à Stuttgart, un centre composé de 22 studios/logements, d'une galerie, d'une salle de concert et d'un studio de danse. La GEDOK offre un espace de création dans lequel les artistes de Stuttgart et d'ailleurs, de toutes les disciplines, ont la possibilité de travailler de façon libre et indépendante.

[www.gedok-stuttgart.de](http://www.gedok-stuttgart.de)

**L'ARTISTE LAURÉAT [À L'ISSUE D'UN JURY]  
BÉNÉFICIERA**

↔ D'une allocation forfaitaire de résidence d'un montant de 3000 euros TTC dont sera déduit si besoin le précompte des cotisations sociales, versées par la Ville de Strasbourg

↔ D'un logement / atelier à la GEDOK

**MODALITÉS DE CANDIDATURE**

↔ une lettre de motivation [en français et en anglais]  
↔ une note d'intention sur le projet artistique envisagé [en français et en anglais]

↔ un texte de présentation générale du travail de l'artiste [en français et en anglais]

↔ un curriculum vitae [en français et en anglais]

↔ Un book de l'artiste [supports informatiques acceptés]

↔ un RIB complet

↔ Les dossiers de candidature sont à adresser par voie postale et par courriel pour le 31 mai 2017 au plus tard à :

Ville et Eurométropole de Strasbourg  
Direction de la Culture  
Département des Arts visuels / Résidence Stuttgart  
1, parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex

[directiondelaculture-artsvisuels@strasbourg.eu](mailto:directiondelaculture-artsvisuels@strasbourg.eu)  
[relationeuropeenesetinternationales@strasbourg.eu](mailto:relationeuropeenesetinternationales@strasbourg.eu)

**CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT**

↔ Résider/travailler ou avoir résidé/travaillé/étudié durant les trois dernières années à Strasbourg ou dans l'une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg

↔ être engagé dans une démarche professionnelle : l'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et son numéro d'inscription MDA ou AGESSION [étudiants exclus]

↔ avoir plus de 25 ans et bien parler anglais ou allemand

↔ séjourner pendant trois mois consécutifs dans le pays d'accueil

↔ se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour